

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 13 Décembre 2018

8824

### ■ Budget Assainissement - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre du budget primitif 2019 pour le Conseil de Territoire Marseille Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif 2019, il est proposé d'ajuster les montants de deux opérations budgétaires conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appels d'offres.

Sous politique	Code opération	Comm une	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F110	2015105900	CT	Travaux d'assainissement	15 316 000	+ 2 900 000	18 216 000
F110	2015106000 (ancienne 2015/00060)	CT	Marseille – Bassin de rétention Saint Mauront	45 000 000	- 2 900 000	42 100 000
<b>TOTAL F110</b>				<b>60 316 000</b>	<b>0</b>	<b>60 316 000</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération PEDD 025-709/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation des affectations d'opérations génériques nouvelles liées à la collecte des eaux usées ;
- La délibération PEDD 027-711/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation des affectations d'opérations spécifiques nouvelles liées à la collecte des eaux usées ;
- La délibération PEDD 032-715/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation de la création d'une opération pour la réalisation d'un bassin de rétention unitaire de 33 000 m3 sur l'îlot Jullien Jouven Pyat dans le quartier de Saint Mauront à Marseille ;
- La délibération PEDD 033-716/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation de la création des opérations d'investissement travaux d'assainissement 2015/2019 sur les communes de Marseille Provence Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à des ajustements de deux opérations budgétaires du budget annexe de l'assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés les ajustements des opérations budgétaires suivantes :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	AP initiale	Ajustement d'AP	AP globale
F110	2015105900	CT	Travaux d'assainissement	15 316 000	+ 2 900 000	18 216 000
F110	2015106000 (ancienne 2015/00060)	CT	Marseille – Bassin de rétention Saint Mauront	45 000 000	- 2 900 000	42 100 000
<b>TOTAL F110</b>				<b>60 316 000</b>	<b>0</b>	<b>60 316 000</b>

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence 2019 CT1 – Chapitres 2015105900 et 2015106000 - Sous Politique F110.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI